

SUIVI D'AVIS  
15 MAI 2025

## FACILITER L'UTILISATION DE DONNÉES ALTERNATIVES POUR AMÉLIORER LES PRÉVISIONS ET DIAGNOSTICS ÉCONOMIQUES

### Qu'est-ce que le suivi d'avis ?

Chaque séance de commission traite d'un sujet central faisant référence à un avis prévu par le programme de [moyen terme](#) du Cnis. Ces avis, qui sont révisés tous les cinq ans, traduisent les attentes de la société en matière d'informations statistiques, sur des sujets qu'elle considère comme majeurs. Ils prennent la forme de recommandations adressées à la statistique publique. À l'issue de chaque séance de commission, un suivi d'avis est adopté afin de faire le point sur les réponses apportées aux besoins mentionnés par l'avis de moyen terme, et rappeler les besoins restant à couvrir.

### Avis de moyen terme étudié lors de cette séance :

Avis n° 10 : La crise sanitaire de 2020 a confirmé, s'il en était besoin, l'utilité de la prévision à très court terme (nowcasting) pour aider les décideurs publics à s'adapter au mieux à la situation économique et sociale.

Le Conseil salue les investigations menées par la statistique publique pendant la crise sanitaire pour utiliser de nouvelles sources de données afin d'améliorer le diagnostic rapide de certaines grandeurs économiques. Il encourage la consolidation des travaux menés sur l'utilisation des données à haute fréquence en complément des données d'enquêtes et des sources administratives. Il recommande que ces données soient systématiquement rapprochées des statistiques publiques et de leurs concepts et que des études de validation soient menées, pour celles qui présentent un potentiel plus pérenne.

Le conseil encourage par ailleurs le rapprochement entre producteurs, une meilleure articulation de leurs sources respectives et la poursuite des études croisées permettant d'enrichir les analyses macroéconomiques par des données individuelles. Il souhaite que ces études et leurs résultats, une fois consolidés, soient rendus publics et facilement accessibles. Il encourage une réflexion sur la façon dont ces données pourront être mises à disposition des chercheurs

### Suivi d'avis adopté à l'issue de la séance :

La commission Système financier et financement de l'économie a pris connaissance de travaux mobilisant des données alternatives pour améliorer les prévisions et les diagnostics économiques et aider les décideurs publics à s'adapter au mieux à la situation économique et sociale. Elle avait déjà abordé ce thème au printemps 2021, en lien avec les innovations mises en place dans le cadre de la crise Covid. Par données alternatives, on entend celles qui diffèrent des enquêtes statistiques et des bases administratives : données liées au « big data », données privées accessibles à un niveau plus ou moins granulaire, données de formats variés (web scraping, données textuelles, images en particulier satellitaires). Ces données sont rapidement disponibles, de haute fréquence, avec une granularité très fine, et leur potentiel diffère selon chaque situation et chaque source de données.

Les données alternatives peuvent être utilisées pour alléger la charge d'enquêtes sur les répondants, faire face à des situations exceptionnelles, mesurer des phénomènes mal documentés auparavant, réduire les délais de production, et effectuer de la prospective. Pour la production statistique courante, elles ont permis un remplacement partiel d'enquêtes et des gains d'informations (données de caisse pour l'indice des prix à la consommation et les indices de chiffre d'affaires (ICA), données de transaction bancaire pour les ICA provisoires, données de téléphonie mobile pour la ligne dépenses des voyageurs de la balance des

paiements, par exemple). Pour la prospective, les pistes explorées montrent que ces données peuvent permettre parfois d'anticiper les résultats des enquêtes mais ne remplacent des enquêtes que dans des situations exceptionnelles où elles ne peuvent avoir lieu. Pour l'analyse, elles permettant d'explorer finement avec des délais réduits et d'éventuels appariements des domaines peu documentés (capacité de remboursement des très petites entreprises, dépenses énergétiques des ménages grâce aux données de comptes bancaires appariées au diagnostic de performance énergétique du logement, variations infra-mensuelles des dépenses des ménages).

La commission encourage la poursuite des travaux de la statistique publique permettant d'explorer et de mobiliser ces sources prometteuses. Elle note que la révision récente du règlement statistique européen 223/2009 ouvre des perspectives d'extension du droit d'accès aux données privées, sous la contrainte de finalités de statistiques européennes, et nécessite une adaptation nationale de la loi de 1951. Elle rappelle les conditions nécessaires à leur utilisation par la statistique publique en complément des outils traditionnels qui restent centraux : accès pérenne aux données, possibilité de contrôler le champ, sa représentativité et ses évolutions, cohérence des données avec les concepts usuels. Dans le cas de données privées, des échanges étroits et continus avec les détenteurs des bases de données sont nécessaires, dans le respect de la confidentialité. La commission rappelle donc le caractère essentiel de la mise en place de mutualisations et de partenariats entre services statistiques, mais aussi avec les fournisseurs de données privés et les chercheurs au niveau national et européen.